

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

❧❧❧

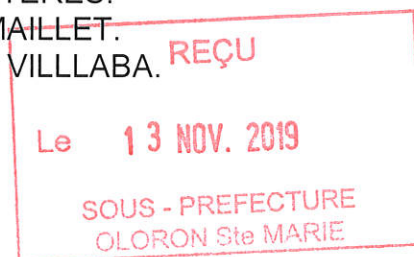
Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Patricia PROHASKA, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Didier CASTERES.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 33



Madame Ing-On TORCAL a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

4 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE – GROUPEMENT DE COMMANDE SERVICES DE TELECOMMUNICATION

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que la Ville d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Haut-Béarn avaient constitué, en 2016, un groupement de commande pour la téléphonie fixe et mobile.
Ce marché ainsi que la convention constitutive arrivent à échéance et doivent être renouvelés.

Un nouveau groupement de commande a donc été constitué pour la période 2019-2022, avec pour objectif de continuer à permettre aux collectivités d'obtenir de meilleurs tarifs.

Le présent marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre sans minimum et sans maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Date de publication de l'avis d'appel à concurrence dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et dans le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) : le 22 août 2019.

12 téléchargements du Dossier de Consultation des Entreprises ont été réalisés.

La date de remise des offres était fixée au 27 septembre 2019 à 12h00.

Le nombre d'offres reçues est de 4 :

- SERINHA TELECOM
- SFR
- LINKT
- ORANGE

L'analyse des offres a été effectuée eu égard aux critères de jugement des offres prévus au Règlement de Consultation.

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 16 octobre 2019, a attribué le marché, à :

- Lot n°1 : Téléphonie mobile : Société SFR
- Lot n°2 : Téléphonie fixe et accès internet : Société SFR

Le Procès-Verbal de la CAO est joint en annexe.

Vu le présent rapport,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant et tous les documents s'y rapportant,

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 4 novembre 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 12/11/2019



REÇU
Le 13 NOV 2019
Le Maire,

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Hervé LUCBÉREILH

